



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D5 - Abbaye royale - Convention de partenariat avec l'artiste Géraldine Étheve

Date de convocation : 24 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Natacha MICHEL, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Jocelyne PELETTE à Françoise MESNARD ; Matthieu GUIHO à Jean MOUTARDE ; Julien SARRAZIN à Cyril CHAPPET

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Patrice BOUCHET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D5 - Abbaye royale - Convention de partenariat avec l'artiste Géraldine Éthève

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Géraldine Éthève, artiste plasticienne locale reconnue, soumet à la Ville de Saint-Jean-d'Angély un projet créatif autour du végétal en trois volets.

Elle envisage en premier lieu de proposer au sein de l'Abbaye royale des ateliers individuels et des stages de création d'œuvres plastiques et de sculptures végétales gratuits en direction de tous les publics, scolaires inclus, à raison d'une à trois fois par mois.

Elle a également la volonté d'installer au sein du site un ensemble d'œuvres personnelles rassemblées sous le titre d'« Église du vivant », composées de vitraux papier et de tissages. Les visiteurs suivraient l'évolution de cette composition qui courrait sur plusieurs mois.

Enfin, Géraldine Éthève souhaite travailler sur une étude de végétalisation du cloître où un jardin des simples pourrait être reconstitué en partenariat avec les écoles angériennes.

Afin que Géraldine Éthève déploie ce programme en lien avec la politique culturelle municipale, la Ville de Saint-Jean-d'Angély offre de l'accueillir au sein de l'atelier 1 de l'Abbaye royale. La convention de partenariat ci-jointe formalise dans ce cadre les obligations et devoirs de chacune des parties.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée par accord tacite des parties par période d'un an. Elle pourra être résiliée à tout moment par les deux parties pour motif d'intérêt général ou non-respect de l'une de ses clauses, sous préavis de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat avec Géraldine Éthève ci-jointe ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.